

27

Arrêté n° 1 7 2 4 MTPCAG fixant les dates de dépôt et
de clôture de candidature au Conseil économique et social.

Le ministre d'Etat, ministre des transports et des privatisations,
chargé de la coordination de l'action gouvernementale

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation, composition et
fonctionnement du Conseil économique et social ;

Vu le décret n°2003-64 du 13 mai 2003 fixant les modalités de désignation des
membres du Conseil économique et social ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du
18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Les dates de dépôt et de clôture de candidature au Conseil
économique et social courent du 19 au 31 mai 2003 à minuit sur l'ensemble du territoire
national.

Article 2 : Les dossiers de candidatures sont déposés, centralisés et transmis au
Président de la République suivant la procédure fixée aux articles 1,2,3,4,5 et 6 du
décret n°2003-64 du 13 mai 2003 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera inséré au Journal officiel et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Mai 2003

Isidore MVOUBA